



OMGA



Organisme Mixte de Gestion Agréé

Bourbonnais et Nivernais

Organisme Mixte de Gestion Agréé
du Bourbonnais et du Nivernais
2 rue des Combattants en Afrique du Nord
03000 MOULINS

04 70 20 28 50

Direction : vfosse@cga-03.fr

Secretariat - Formation : nlamouche@cga-03.fr

www.omga03.org



TARIFS 2024

1/ ADHÉSION AGRÉMENT : SÉRÉNITÉ FISCALE CLASSIQUE EPS

BIC BA	BNC
190 € HT	160 € HT

2/ ADHÉSION NON AGRÉMENT : ACCÈS FORMATION SEULEMENT

Cotisations 55 € HT

3/ ADHESION NON-AGRÉMENT : PRÉVENTION FISCALE ECF

IS BIC BA BNC	IS BIC BA BNC	IS BIC BA BNC
Vente ou PS < 500 k€	500 < Vente ou PS < 1 M€	1 M € < Vente ou PS < 1.5 M€
200 € HT	290 € HT	380 € HT
BIC BA BNC	IS	
1.5 M€ < Vente ou PS < 2 M€	> 2 M€	
470 € HT	Sur devis	

OMGA BOURBONNAIS ET NIVERNAIS

Reste à votre disposition pour apporter les
précisions nécessaires et échanger avec vous



OMGA



Organisme Mixte de Gestion Agréé

Bourbonnais et Nivernais

OFFRE DE SERVICES

- ARTISANS
- COMMERÇANTS
- AGRICULTEURS
- PROFESSIONS LIBÉRALES

Aujourd'hui, 10 pistes d'audit sont à valider obtenir un Examen de Conformité Fiscale SANS ANOMALIE :



CONFORMITÉ DU FICHER COMPTABLE

Le fichier des Écritures Comptables (FEC) produit par votre logiciel de comptabilité est-il bien conforme aux exigences de l'administration ?



QUALITÉ DU FICHER COMPTABLE

Respectez-vous les principes comptables ? Votre comptabilité présente-t-elle des anomalies en cas de contrôle de l'Administration ?



CONFORMITÉ DU LOGICIEL OU SYSTÈME DE CAISSE

Utilisez-vous un logiciel de caisse conforme et certifié ? Votre système de caisse répond-t-il aux critères d'inaltérabilité, de sécurité et de conservation des données ?



MODE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Avez-vous une procédure d'archivage bien définie ? Est-elle efficace ? Respectez-vous les délais de conservation des documents ?



CONTRÔLE DES RÉGIMES D'IMPOSITION DES RÉSULTATS ET DE LA TVA

Le régime d'imposition de votre résultat est-il bien celui qui vous est applicable ? Respectez-vous bien les obligations liées ? Quid de la TVA, son régime d'imposition et sa périodicité ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES AMORTISSEMENTS

Avez-vous suivi les préconisations fiscales en matière d'amortissements ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES PROVISIONS

Avez-vous justement constitué vos dépréciations d'immobilisations, de stocks, de vos comptes clients ? Qu'en est-il de vos provisions pour risques et charges ou réglementées ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES CHARGES À PAYER

Sont-elles valablement déterminées ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Avez-vous qualifié fiscalement ces pertes exceptionnelles ? Sont-elles justifiées et déductibles ?



CONTRÔLE DE LA TVA

Votre processus comptable pour la détermination de la TVA est-il efficace ? la TVA collectée est-elle suffisante ? Est-ce que votre TVA déductible est justifiée ?

MISSIONS

Les missions de l'OMGA du Bourbonnais et du Nivernais ont été modifiées en 2023.

En effet, exit la Majoration fiscale pour les non-adhérents, maintien de la réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion et bienvenue à la nouvelle relation de confiance voulue par l'administration fiscale.

L'ECF

Créé par décret du 13 janvier 2021, ECF est né des discussions entre les institutions et l'administration dans le cadre de la loi ESSOC (Etat au service d'une Société de Confiance).

Il permet à toutes les entreprises (individuelles ou sociétés), quels que soient leur chiffre d'affaires et leur régime d'imposition (IR ou IS), de confier à un prestataire **un contrôle préventif sous la forme d'un audit et ainsi de renforcer leur sécurité juridique et fiscale.**

Qu'est-ce que l'ECF ?

L'ECF est un dispositif préventif d'audit et de fiabilisation des 10 points fiscaux identifiés par l'administration comme ceux étant le plus souvent contrôlés.

Il fait l'objet d'une prestation contractuelle, réalisée de manière indépendante, portant sur un exercice fiscal et faisant l'objet d'un Compte-Rendu de Mission (CRM).

L'ECF un outil de sécurisation fiscale

Cette mesure n'exonère pas l'entreprise de ses obligations mais en cas de contrôle entraînant un rappel d'impôt sur un point audité et validé par le prestataire, l'entreprise peut demander le remboursement de la part des honoraires correspondants.

Par ailleurs, si l'entreprise a bien pris en compte les recommandations formulées par l'auditeur, la DGFiP pourrait ne pas exiger le paiement de pénalité ni d'intérêt de retard en cas de redressement.



NOS SERVICES

- Mise en place de l'**Examen de Conformité Fiscale (ECF)**, en partenariat avec votre Expert-Comptable
- **Envoi d'un Compte-Rendu de Mission (CRM)** à la Direction Générale des Finances Publique (DGFiP)
 - **au plus tard le 31 octobre** de l'année du dépôt de la déclaration de résultats, pour les exercices qui coïncident avec l'année civile
 - **dans les six mois** suivant le dépôt de la déclaration de résultats, dans les autres cas

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- Organisation de **Formations** et de séances **d'information animées** par des spécialistes de la vie en entreprise et autres sujets
- CGA Contact et info Agricole
- Mise à disposition de **Statistiques professionnelles**
- Elaboration d'un **Dossier de gestion et de performance** permettant de situer son activité par rapport à ses concurrents directs